



DÉLIBÉRATION 2018-07

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Prestation d'exploitation du modèle conceptuel de données GraceTHD de l'AVICCA

Le trente et un janvier deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents (12) : Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Madame Bénédicte MESSÉANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Madame Maïté MULOT-FRISCOURT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON, Madame Anne VANPEENE

Excusés (8) : Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickael HIRAUX, Monsieur Daniel LECA, Madame Valérie LÉTARD, Monsieur Philippe RAPENEAU

Pouvoirs (3) : Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Daniel LECA à Monsieur Luc MONNET, Monsieur Philippe RAPENEAU à Monsieur Christophe COULON

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014-30 du Syndicat mixte ouvert « Nord-Pas de Calais numérique »,

Vu le projet de convention établi entre l'AVICCA et le syndicat mixte ouvert « Nord-Pas de Calais numérique »

Considérant l'action de référence de l'association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) en matière de numérique et de FttH ainsi que le nombre croissant de collectivités locales ou territoires y adhérant,

Considérant la mise en place en 2010 par la Région Aquitaine d'un modèle conceptuel pour la description des données télécoms, standardisé en 2011 et intitulé Gr@ce (géoréférencement et recensement automatisé des communications électroniques),

Considérant la multiplicité des acteurs et des projets numériques sur le territoire national et par conséquent, la nécessaire mise en réseau des systèmes d'informations,

Considérant la reconnaissance et l'utilisation du modèle Gr@ce dans certains projets de RIP et la nécessité de développer ce système,

Considérant l'intérêt du Syndicat Mixte Nord-Pas de Calais numérique à participer à l'étude d'assistance à l'évolution du modèle Gr@ce sous forme d'un travail collectif et collaboratif avec les collectivités membres sur l'extension du modèle, qui serait repris comme une norme nationale par la mission Très Haut-Débit,

Considérant les résultats de la première étude mutualisée à laquelle le Syndicat Mixte Nord-Pas de Calais numérique a participé pour aboutir au modèle GRACE THD,

Considérant l'intérêt du Syndicat Mixte Nord-Pas de Calais numérique à poursuivre sa participation à une deuxième étude GRACE THD visant à consolider le modèle de données développé lors de la première étude portée par l'AVICCA dans la mesure où des besoins communs sont apparus lors de celle-ci en termes de formations et d'outils d'exploitation et de contrôle.

Considérant l'intérêt pour le Syndicat Mixte Nord Pas de Calais de poursuivre en 2018 (du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018), le développement et l'exploitation du modèle, sous forme de prestation proposée aux collectivités soucieuses de s'approprier le MCD (Modèle Conceptuel de Données) pour leur RIP.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

De participer au financement de cette prestation au moyen d'une cotisation exceptionnelle d'un montant de 9000 € TTC maximum.

D'imputer les dépenses sur le Chapitre 011.

AUTORISE

Monsieur le Président :

- A signer avec l'AVICCA la convention relative à la prestation pour l'exploitation du MCD Gr@ceTHD pour l'année 2018, à signer également tout document y afférant ;
- A verser à l'AVICCA le montant défini.

Adopté par :

- Voix pour : 15
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 15

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

01/02/2018